



Société de transport
de Sherbrooke

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

LE 13 MARS 2019

À 17 H 35

PROCÈS-VERBAL 19-03

Sont présents :

M. Marc Denault	Président
M. Pierre Tremblay	Vice-Président
M. Pierre Avard	Administrateur
Mme Évelyne Beaudin	Administratrice
Mme Christine Couture	Administratrice
Mme Ariadne C. Echevers	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice

Étaient aussi présents :

M. Dany Bélanger	Directeur planification et innovation, et secrétaire
M. Patrick Dobson	Directeur général
M. Michaël Gauthier	Directeur des ressources humaines
Mme Suzanne Méthot	Directrice générale adjointe et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats
M. Stéphan Veilleux	Directeur des opérations

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -

Le président déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -

RÉSOLUTION 017-19

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2019 -

RÉSOLUTION 018-19

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le secrétaire soit et est dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 février 2019.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 février 2019 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -

RÉSOLUTION 019-19

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

Monsieur Paul Lessard, usager du transport adapté

Monsieur Lessard demande un suivi de sa demande de modification de la desserte en transport adapté lors de la Fête du lac des Nations.

Messieurs Jean-Pierre Guay et André Marsan, président et vice-président, Syndicat des chauffeurs et chauffeurs de la STS

Messieurs Guay et Marsan souhaitent rappeler leur appui à la fermeture de la Station du Dépôt et font mention de certaines inquiétudes sur le plan opérationnel. Ils soulignent également les bonnes relations avec la direction de la STS et se disent très optimistes quant à l'avenir de la STS.

5. PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT L'ABONNEMENT AU TRANSPORT EN COMMUN AVEC RETENUE SUR LE SALAIRE – UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE -

RÉSOLUTION 020-19

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler le protocole d'entente concernant l'abonnement au transport en commun pour les membres du personnel de l'Université de Sherbrooke sur le territoire de la STS;

IL EST **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le directeur général et le secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke, le protocole d'entente concernant l'abonnement au transport en commun avec retenue sur le salaire avec l'Université de Sherbrooke.

Que le protocole d'entente soit et est conservé aux archives sous le no A19-05.

- ADOPTÉ -

6. SYMPOSIUM PRINTANIER DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DU TRANSPORT URBAIN (ACTU) – DU 14 MAI AU 16 MAI 2019 -

RÉSOLUTION 021-19

IL EST **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que les membres désignés par le conseil d'administration soient et sont autorisés à participer au Symposium printanier de l'Association canadienne du transport urbain (ACTU) et que la Société de transport de Sherbrooke assume les frais inhérents à leur participation.

- ADOPTÉ -

7. RÉALISATION D'UNE ÉTUDE STRATÉGIQUE – ÉLECTRIFICATION DES RÉSEAUX DE TRANSPORT COLLECTIF - MANDAT À LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS -

RÉSOLUTION 022-19

ATTENDU QUE les sociétés de transport en commun du Québec, soit la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS (ci-après « STO »), la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES, LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS ET LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SAGUENAY (ci-après les « Sociétés »), désirent se regrouper pour réaliser des études stratégiques concernant l'électrification des réseaux de transport collectif (ci-après le « Projet »);

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
2. De mandater la STO à octroyer, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke, et à l'occasion d'un achat unifié qui aura lieu conjointement avec la STO et les autres Sociétés participantes, le contrat pour des services professionnels regroupés pour la réalisation du Projet selon la soumission retenue lors de l'appel d'offres DS2019-001-03 pour un montant ne dépassant pas 50 000 \$ pour la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE.

- ADOPTÉ -

8. TARIFICATION – CARTE À PUCE LA VERMEILLEUSE -

RÉSOLUTION 023-19

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les frais reliés à l'émission de la carte à puce La vermeilleuse;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appliquer, les prix suivants pour l'émission d'une carte à puce La vermeilleuse :

- Carte à puce La vermeilleuse : **10 \$**
- Frais d'administration pour la restitution des titres actifs d'une carte endommagée, perdue ou volée : **5 \$**

- ADOPTÉ -

9. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE POUR LES ASSURANCES DE DOMMAGES -

RÉSOLUTION 024-19

CONSIDÉRANT QUE la Société doit renouveler ses polices d'assurances de dommages à compter du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 106 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., chapitre S-30.01), une société peut renouveler, sans être tenue de demander des soumissions, tout contrat d'assurance adjugé à la suite d'une telle demande, à la condition que le total formé par la période d'application du contrat original et par celle de ce renouvellement et, le cas échéant, de tout renouvellement antérieur de ce contrat n'excède pas cinq ans. Les primes prévues au contrat original peuvent être modifiées pour la période d'application de tout renouvellement. Le renouvellement 2019-2020 sera le 3^e renouvellement suite au contrat original.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la proposition de renouvellement d'**Aon Courtiers d'assurance**, soit et est approuvée selon les garanties, limites, franchises et primes suivantes :

- | | |
|---|---------------|
| 1. <u>ASSURANCE AUTOMOBILE</u> | 113 689,00 \$ |
| <u>Assurance automobile des propriétaires</u> | |
| <u>Chapitre A</u> – Responsabilité civile limite 2 000 000 \$ / franchise 5 000 \$ | |
| - Véhicules transport urbain et adapté | |
| - Autres véhicules / franchise 5 000 \$ | inclus |
| <u>Chapitre B</u> – Dommages éprouvés par les véhicules assurés | |
| Division 1 – Tous risques | |
| - Véhicules transport urbain et adapté / franchise 5 000 \$ | inclus |
| Division 3 – Accident sans collision ni versement | |
| - Tous les véhicules / franchise 5 000 \$ | inclus |
| 2. <u>ASSURANCES DES BIENS</u> | 58 012,00 \$ |
| <u>Biens de toute description</u> / franchise 25 000 \$ | |
| - frais supplémentaires limite 2 000 000 \$ | inclus |
| - interruption des affaires limite 3 323 000 \$ | inclus |
| - tremblement de terre et mouvements de sol / franchise 10 % | inclus |
| - inondation / franchise 25 000 \$ | inclus |
| - refoulement d'égout / franchise 5 000 \$ | inclus |
| - tout autre sinistre / franchise 25 000 \$ | inclus |

3. ASSURANCES RESPONSABILITÉS

Responsabilité civile générale / franchise 2 500 \$ 6 362,00 \$

**Dépollution et responsabilité environnementale
des réservoirs d'entreposage** 3 407,00 \$

limite 2 000 000 \$ / franchise 5 000 \$

Responsabilité excédentaire Umbrella 9 000,00 \$

limite 10 000 000 \$ par événement

Responsabilité des administrateurs et dirigeants 3 395,00 \$

limite 2 000 000 \$ / franchise garantie A 0 \$
/franchise garantie B à E 500 \$

Responsabilité des fiduciaires

limite 5 000 000 \$ / franchise 1 000 \$ 3 442,00 \$

**4. ASSURANCE DE FIDÉLITÉ DES EMPLOYÉS, DE LA
PERTE D'ARGENT ET DE VALEURS NÉGOCIABLES**

/ franchise 5 000 \$ 1 600,00 \$

5. ASSURANCE BRIS DES ÉQUIPEMENTS

limite 25 000 000 \$ / franchise 5 000 \$ 1 345,00 \$

6. ASSURANCE CYBERRISQUE

limite 1 000 000 \$ 8 576,00 \$

Prime totale annuelle excluant
toutes taxes et honoraires 208 828,00 \$

Taxe provinciale de 9 % 18 794,52 \$

Prime annuelle incluant les taxes 227 622,52 \$

Honoraires professionnels 20 000,00 \$

Coût total annuel incluant les taxes 247 622,52 \$

Que la proposition de renouvellement du contrat d'assurance pour les assurances de dommages d'Aon Courtiers d'assurance soit et est conservée aux archives sous le no A19-06.

- ADOPTÉ -

**10. RÈGLEMENT NUMÉRO R-050-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
R-050 DE GESTION CONTRACTUELLE EN MATIÈRE D'OCTROI DE CONTRAT
ET D'ACQUISITION DE BIENS ET DE SERVICES -**

RÉSOLUTION 025-19

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le règlement numéro R-050-1 modifiant le règlement numéro R-050, conservé aux archives sous le numéro A19-02, concernant la gestion contractuelle en matière d'octroi de contrat et d'acquisition de biens et de services, soit et est adopté.

Que le secrétaire de la Société soit et est mandaté pour obtenir toutes les autorisations nécessaires conformément à la loi.

- ADOPTÉ -

11. EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 5 819 000 \$ DATÉES DU 27 MARS 2019 - RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION -

RÉSOLUTION 026-19

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport de Sherbrooke souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 819 000 \$ qui sera réalisé le 27 mars 2019, réparti comme suit :

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
R-026	111 200 \$
R-026	19 600 \$
R-028	53 300 \$
R-032	205 600 \$
R-032	36 200 \$
R-032	69 000 \$
R-032	52 100 \$
R-033	232 000 \$
R-026	29 000 \$
R-026	37 500 \$
R-028	37 000 \$
R-031	43 500 \$
R-036	74 500 \$
R-038	970 000 \$
R-038	462 500 \$
R-041	24 500 \$
R-042	842 800 \$
R-042	642 700 \$
R-043	1 400 000 \$
R-043	351 000 \$
R-044	83 500 \$
R-045	41 500 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (R.L.R.Q., chapitre D-7), aux fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros R-026, R-028, R-031, R-036, R-038, R-041, R-042, R-043, R-044 et R-045, la Société de transport de Sherbrooke souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke a le 26 mars 2019 un emprunt au montant de 779 000 \$, sur un emprunt original de 2 761 000 \$, concernant le financement des règlements numéro R-026, R-026, R-028, R-032, R-032, R-032, R-032 et R-033;

ATTENDU QU'en date du 26 mars 2019, cet emprunt ne sera pas renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 27 mars 2019 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements numéro R-026, R-026, R-028, R-032, R-032, R-032, R-032 et R-033;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 27 mars 2019;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 27 mars et le 27 septembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (R.L.R.Q, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD DES DEUX-RIVIÈRES DE SHERBROOKE
1261, RUE KING EST
SHERBROOKE (QUÉBEC) J1G 1E7

8. Que les obligations soient et sont signées par la trésorière. La Société de transport de Sherbrooke, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros R-026, R-028, R-031, R-036, R-038, R-041, R-042, R-043, R-044 et R-045 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 mars 2019) au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 27 mars 2019, le terme originel des règlements d'emprunts numéro R-026, R-026, R-028, R-032 et R-033, soit et est prolongé de 1 jour.

- ADOPTÉ -

12. EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 5 819 000 \$ DATÉES DU 27 MARS 2019 – RÉOLUTION D'ADJUDICATION-

RÉSOLUTION 027-19

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros R-026, R-028, R-032, R-033, R-031, R-036, R-038, R-041, R-042, R-043, R-044 et R-045, la Société de transport de Sherbrooke souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 27 mars 2019, au montant de 5 819 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu six soumissions conformes.

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>	<u>Coût Réel</u>
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,89480	583 000	2,05 %	27-03-2020	2,64990 %
		601 000	2,10 %	27-03-2021	
		620 000	2,20 %	27-03-2022	
		640 000	2,35 %	27-03-2023	
		3 375 000	2,40 %	27-03-2024	
Mackie Research Capital Corporation	98,84500	583 000	2,05 %	27-03-2020	2,65777 %
		601 000	2,10 %	27-03-2021	
		620 000	2,20 %	27-03-2022	
		640 000	2,30 %	27-03-2023	
		3 375 000	2,40 %	27-03-2024	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,85300	583 000	2,10 %	27-03-2020	2,65964 %
		601 000	2,15 %	27-03-2021	
		620 000	2,20 %	27-03-2022	
		640 000	2,30 %	27-03-2023	
		3 375 000	2,40 %	27-03-2024	
Scotia Capitaux inc.	98,98930	583 000	2,05 %	27-03-2020	2,66085 %
		601 000	2,10 %	27-03-2021	
		620 000	2,20 %	27-03-2022	
		640 000	2,35 %	27-03-2023	
		3 375 000	2,45 %	27-03-2024	
Marchés mondiaux CIBC inc.	98,79355	583 000	2,05 %	27-03-2020	2,67171 %
		601 000	2,10 %	27-03-2021	
		620 000	2,20 %	27-03-2022	
		640 000	2,30 %	27-03-2023	
		3 375 000	2,40 %	27-03-2024	
Financière Banque Nationale inc.	98,93600	583 000	2,05 %	27-03-2020	2,67528 %
		601 000	2,10 %	27-03-2021	
		620 000	2,20 %	27-03-2022	
		640 000	2,35 %	27-03-2023	
		3 375 000	2,45 %	27-03-2024	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

IL EST **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 819 000 \$ de la Société de transport de Sherbrooke soit et est adjugée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;

QUE demande soit et est faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le président et la trésorière soient et sont autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

- ADOPTÉ -

13. CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES POUR « CARTES À PUCE SANS CONTACT » - APPEL D'OFFRES STS-19-03 -

RÉSOLUTION 028-19

Ont soumissionné :

AB Corp CA Ltd	lot 1 :	69 027,77 \$
	Option :	46 018,51 \$
	lot 2 :	183 920,91 \$
RFID Canada inc.	lot 1 :	62 086,50 \$
	Option :	41 391,00 \$
	lot 2 :	75 883,50 \$

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la plus basse soumission conforme pour les lots 1 et 2 de RFID Canada inc. pour la fourniture de cartes à puce sans contact au prix de soixante-deux mille quatre-vingt-six dollars et cinquante (62 086,50 \$) pour le lot 1 et au prix de soixante-quinze mille huit cent quatre-vingt-trois dollars et cinquante (75 883,50 \$) pour le lot 2 pour un total de cent trente-sept mille neuf cent soixante-six dollars (137 970 \$), toutes taxes incluses, soit et est approuvée.

Que le directeur général soit et est autorisé à permettre une levée d'option pour un montant de quarante et un mille trois cent quatre-vingt-onze dollars (41 391,00 \$) toutes taxes incluses.

Que le rapport du chef de l'approvisionnement soit et est conservé aux archives sous le no A19-07.

- ADOPTÉ -

14. CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES POUR « FOURNITURE DE LUBRIFIANTS POUR AUTOBUS ET VÉRINS » - APPEL D'OFFRES STS-1056 -

RÉSOLUTION 029-19

CONSIDÉRANT le rapport du chef de l'approvisionnement;

CONSIDÉRANT que les quantités des huiles et lubrifiants sont uniquement à titre indicatif basées sur l'historique des besoins;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des items de l'appel d'offres;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le contrat pour la fourniture de 15 000 litres d'huile à moteur SAE 15W40 Multigrade CK4 au prix de 2,27 \$ par litre et la fourniture de 820 litres d'huile hydraulique AW ISO32 au prix de 1,65 \$ par litre (taxes exclues) soit et est octroyé à « Groupe Déziel », et ce, pour une durée de douze (12) mois débutant à la date de l'avis d'adjudication.

Que le contrat pour la fourniture de 2 460 litres d'huile à transmission DEXRON III au prix de 2,23 \$ par litre (taxes exclues) soit et est octroyé à « 9013-6250 Québec inc. Les Produits Marc Beaudoin » et ce, pour une durée de douze (12) mois débutant à la date de l'avis d'adjudication.

Que le contrat pour la fourniture de 1 500 litres d'huile à transmission synthétique au prix de 8,81 \$ par litre (taxes exclues) soit et est octroyé à « Caron Lubrifiants », et ce, pour une durée de douze (12) mois débutant à la date de l'avis d'adjudication.

Que le rapport du chef de l'approvisionnement soit et est conservé aux archives sous le no A19-08.

- ADOPTÉ -

15. BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE -

RÉSOLUTION 030-19

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçue pour le mois de février 2019 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Chantal L'Espérance

Madame L'Espérance invite les gens à la séance d'information publique du 21 mars 2019 concernant la relocalisation des arrêts d'autobus sur la rue King Ouest au centre-ville.

Madame Évelyne Beaudin

Madame Beaudin mentionne que le comité de développement social et communautaire de la Ville de Sherbrooke suivra l'évolution du dossier de la relocalisation des arrêts d'autobus sur la rue King Ouest au centre-ville et demeurera impliqué pour la question d'un bloc sanitaire au centre-ville.

Monsieur Pierre Avard

Monsieur Avard souligne les difficultés de déneigement dans l'environnement du site Bowen du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et commente le dossier du bloc sanitaire.

Monsieur Pierre Tremblay

Monsieur Tremblay souligne l'entente avec le Phoenix de Sherbrooke et en félicite le service du marketing.

Monsieur Marc Denault

Monsieur Denault félicite toute l'équipe de la STS pour la manière dont le dossier de la relocalisation des arrêts d'autobus sur la rue King Ouest au centre-ville a été mené.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 18 h 10.

Sherbrooke (Québec), le 13 mars 2019.

Le président,

Marc Denault

Le secrétaire,

Dany Bélanger